



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" **Bruxelles, les 28 et 29 mai 2018**

Le lundi 28 mai, les ministres se pencheront sur les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. La session sera présidée par Emil Karanikolov (EmKaranikolov@), ministre de l'économie de la Bulgarie.

Le mardi 29 mai, durant la matinée, les ministres débattront plus particulièrement des questions de politique spatiale, sous la présidence de M. Karanikolov, et, l'après-midi, ils se pencheront sur les questions relatives à la recherche et à l'innovation, sous la présidence de Krasimir Valchev (KGValchev@), ministre bulgare de l'éducation et de la science.

Le lundi, la session débutera à 9 h 30 par le traditionnel **"check-up" de la compétitivité**, qui permettra d'examiner les **répercussions concrètes du marché intérieur sur la base industrielle de l'UE** en termes de compétitivité et de productivité.

Ce "check-up" sera suivi d'un échange de vues, l'objectif étant de parvenir à une orientation générale sur un projet de règlement visant à améliorer la **reconnaissance mutuelle des biens** entre les États membres.

Le point suivant inscrit à l'ordre du jour sera un débat d'orientation sur une proposition récente destinée à promouvoir des pratiques équitables pour les **entreprises exerçant leurs activités par l'intermédiaire de plateformes en ligne**.

Au cours d'un déjeuner de travail informel, la présidence bulgare invitera les ministres à procéder à un échange de vues sur l'**intelligence artificielle**.

L'après-midi sera consacré à un large éventail de points d'information portant notamment sur les sujets suivants:

- les initiatives récentes concernant le **marché unique numérique**
- l'état d'avancement de la réforme en cours en vue d'adapter les **règles en matière de droit d'auteur** à l'ère numérique
- une présentation du paquet législatif **"Une nouvelle donne pour les consommateurs"**
- le bilan des événements organisés dans le domaine du **tourisme** au cours du premier semestre 2018
- l'état d'avancement du **système de brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet**
- les **certificats complémentaires de protection** pour les médicaments
- les résultats d'une conférence sur **"SOLVIT"**, le service en ligne d'aide aux citoyens et aux entreprises rencontrant des difficultés liées au marché intérieur

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Le mardi, la matinée sera consacrée à un débat sur l'avenir de la politique spatiale européenne, en particulier dans le cadre du marché unique numérique.

Les ministres de la recherche entameront leurs travaux par un déjeuner de travail informel sur le calcul à haute performance pour les applications extrêmes. Au cours de la session formelle, le Conseil prendra note d'un rapport sur l'état des travaux concernant la proposition d'établir une entreprise commune pour le calcul à haute performance.

La session se poursuivra avec l'adoption de deux séries de conclusions sur l'accélération de la circulation des connaissances dans l'Union européenne et sur le nuage européen pour la science ouverte.

Le Conseil sera ensuite invité à adopter une orientation générale en vue de prolonger jusqu'à la fin de 2020 les activités de recherche menées dans le cadre du programme de recherche d'Euratom.

Enfin, les ministres auront un débat d'orientation sur la recherche et l'innovation dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel **de l'UE** pour les années 2021 à 2027.

Conférences de presse:

Lundi 28 mai vers 18 h 30

Mardi 29 mai vers 17 h 15

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

Marché intérieur et Industrie

Check-up" de la compétitivité d'un point de vue sectoriel

La Commission fera un exposé sur les liens entre le marché intérieur et la compétitivité industrielle d'un point de vue sectoriel.

Après l'exposé, les ministres seront invités à faire un "check-up" de la compétitivité sur cette question.

L'objectif du débat est d'examiner les répercussions concrètes, en termes de compétitivité et de productivité, du marché intérieur sur la base industrielle de l'UE, notamment sur le développement de secteurs économiques spécifiques en fonction des différents niveaux d'intégration.

La Commission a étudié ces répercussions en termes de valeur ajoutée, de productivité, d'innovation et de commerce et sur la base d'autres indicateurs pertinents en matière de compétitivité. Certaines des principales constatations montrent que:

- l'intégration du marché intérieur a des effets positifs sur la productivité et les résultats économiques, notamment grâce à l'ouverture du marché et aux changements institutionnels;
- le marché intérieur a contribué au regroupement géographique et à des modes de spécialisation qui se sont traduits par une forte intensification des relations commerciales bilatérales au sein de l'UE dans leur ensemble;
- la libre circulation des marchandises, services et investissements contribue à prévenir le protectionnisme et favorise la convergence et la résilience;
- le marché intérieur aide les entreprises de l'UE à s'adapter à l'évolution des modes de production et des caractéristiques de la demande au niveau mondial, en facilitant le commerce interne et en stimulant l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales;
- les restrictions injustifiées dans des marchés spécifiques, notamment les services, réduisent la productivité des secteurs manufacturiers qui utilisent ces services, ainsi que les performances économiques des entreprises manufacturières spécialisées dans la production de services ("servicisation").

Le marché intérieur facilite l'intégration des entreprises de l'UE dans les chaînes de valeur européennes et mondiales et renforce leur compétitivité intérieure et extérieure.

Cette situation a été prise en compte par le Conseil européen dans ses conclusions du 22 mars 2018. La Commission y est invitée à présenter avant la fin de l'année une évaluation du fonctionnement du marché intérieur et des derniers obstacles freinant les échanges de biens et services à l'intérieur de l'UE.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

C'est là une méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

Reconnaissance mutuelle des biens dans le marché intérieur

Le Conseil aura un débat public dans le but de parvenir à une orientation générale sur un projet de règlement visant à améliorer la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre État membre.

L'orientation générale du Conseil permettra le lancement de négociations avec le Parlement européen dès que celui-ci aura arrêté sa propre position.

Le règlement a pour objectif d'améliorer l'application du principe de reconnaissance mutuelle et, ainsi, de garantir que les biens commercialisés légalement dans un État membre peuvent être vendus dans n'importe quel autre État membre, pour autant qu'ils soient sûrs et respectent l'intérêt public.

Le cadre existant ne garantit pas une application fiable de ce principe car l'accès au marché de biens, qui sont considérés comme étant sûrs et respectueux de l'intérêt public dans un État membre, peut être refusé ou faire l'objet de restrictions dans un autre État membre. Les entreprises font dès lors face à des coûts et retards injustifiés parce qu'elles doivent adapter leurs biens aux exigences des marchés nationaux.

Tous les États membres ont reconnu qu'il était nécessaire de modifier le cadre législatif en vigueur afin de réduire les différences constatées dans l'interprétation et l'application du principe de reconnaissance mutuelle par les autorités nationales et de supprimer les obstacles empêchant une concurrence véritablement équitable entre les entreprises.

La Commission a présenté la proposition initiale le 19 décembre 2017 dans le cadre du paquet "produits", qui comprend une proposition supplémentaire relative à un règlement établissant des règles et des procédures concernant le respect et l'application effective de la législation d'harmonisation de l'Union relative aux produits.

Relations entre plateformes en ligne et entreprises

Le Conseil aura un débat public sur un projet de règlement destiné à promouvoir l'équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices des services d'intermédiation en ligne.

La proposition de règlement relatif aux relations entre plateformes et entreprises a été présentée le 26 avril par la Commission, qu'elle considère être un élément important contribuant à l'achèvement du marché unique numérique.

La proposition vise à renforcer l'équité et la transparence pour les relations entre les plateformes en ligne et les entreprises, ce qui contribuera à rendre les consommateurs plus confiants à l'égard du commerce en ligne, notamment en obligeant les plateformes à assurer une plus grande transparence de leurs modalités et conditions.

La proposition concerne aussi les moteurs de recherche en ligne, qui peuvent être d'importantes sources de trafic internet pour les entreprises qui proposent des biens et des services aux consommateurs par l'intermédiaire de sites web et peuvent donc influencer notablement sur leur réussite commerciale.

Ce débat sera fondé sur un document de la présidence, et les ministres seront invités à exprimer leur point de vue sur deux grandes questions:

- la nécessité de renforcer la prévisibilité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de plateformes en ligne afin de stimuler la confiance dans l'économie des plateformes en ligne, et
- une approche progressive pour l'intervention dans l'économie des plateformes en ligne en évolution rapide, qui se concentre sur la transparence et les moyens de recours.

Divers

Initiatives relatives au marché unique numérique

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la Commission sur les nouvelles initiatives relatives au marché unique numérique.

À ce jour, la Commission a présenté un peu plus de 30 initiatives législatives dans le cadre de la stratégie pour un marché unique numérique.

Le train de mesures le plus récent, présenté le 25 avril 2018, complète le cadre législatif prévu par la Commission dans le cadre de la stratégie.

Le Conseil et le Parlement européen s'étaient initialement fixé comme objectif de faire aboutir tous les dossiers relatifs au numérique d'ici la fin de 2018. Toutefois, le Conseil européen, lors de sa réunion de mars 2018, a prolongé ce délai jusqu'à la fin du cycle législatif actuel.

Depuis l'adoption de la stratégie pour un marché unique numérique en 2015, le Conseil et la Commission suivent régulièrement l'évolution des différents dossiers.

Cette année, la "Journée du numérique" s'est déroulée à Bruxelles le 10 avril. Cette manifestation, organisée conjointement par la Commission et la présidence bulgare, a permis de déboucher sur des engagements communs concernant l'avenir numérique de l'Europe, afin d'encourager les investissements dans les infrastructures et les technologies numériques.

Paquet "droits d'auteur"

La présidence communiquera des informations sur l'état d'avancement de la réforme en cours en vue d'adapter les règles de l'UE en matière de droit d'auteur à l'ère numérique.

Le paquet "droits d'auteur" se compose:

- d'un [projet de directive](#) sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, et
- d'un [projet de règlement](#) visant à faciliter les diffusions en ligne et les retransmissions d'émissions de TV et de radio.

Une nouvelle donne pour les consommateurs

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la Commission sur "Une nouvelle donne pour les consommateurs", publié le 11 avril 2018.

Ce train de mesures vise à garantir un niveau de protection plus élevé pour les consommateurs et les commerçants, à accroître la confiance et à contribuer au développement du commerce électronique transfrontière au sein du marché intérieur.

Il se compose de deux directives et d'une communication.

Une première directive modifie un certain nombre d'actes relatifs au droit de la consommation et vise à actualiser les règles de l'UE en matière de protection des consommateurs et à en garantir une meilleure application, en particulier à la lumière des évolutions dans le domaine numérique. Elle s'attaque aussi à la question de la différence de qualité des produits de consommation.

L'autre directive remplace la directive relative aux actions en cessation et vise à renforcer le respect des droits des consommateurs en facilitant les actions en représentation au nom des consommateurs. L'objectif est de trouver le juste équilibre entre un meilleur accès à la justice dans l'intérêt des consommateurs et des garanties adéquates contre les poursuites abusives.

La Commission a annoncé en septembre 2017 le lancement d'une "nouvelle donne pour les consommateurs", à la suite d'un "bilan de qualité" de la législation de l'UE en matière de consommation et de commercialisation et d'une évaluation de la directive relative aux droits des consommateurs, publiés en mai 2017.

Paquet "droit des sociétés

La Commission présentera une nouvelle série de mesures visant à moderniser le droit des sociétés dans l'UE, publiées le 25 avril 2018.

Ce paquet se compose de deux directives, qui modifient toutes deux la directive (UE) 2017/1132:

- l'une en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontières. Cette proposition prévoit des procédures communes au niveau de l'UE pour régir les modalités selon lesquelles une société peut être transférée d'un État membre à un autre, fusionnée ou divisée en deux ou plusieurs nouvelles entités au-delà des frontières;
- l'autre concerne l'utilisation d'outils et de processus numériques en droit des sociétés. Avec la nouvelle proposition, les entreprises pourront s'immatriculer, établir de nouvelles succursales ou déposer des actes en ligne dans tous les États membres.

Système de protection par brevet unitaire

Le Conseil prendra note d'informations faisant le point sur le brevet unitaire et la juridiction unifiée du brevet.

Le train de mesures relatif au brevet unitaire repose sur trois piliers:

- un [règlement établissant une protection unitaire conférée par le brevet](#)
- un [règlement sur les modalités applicables en matière de traduction](#)
- un [accord intergouvernemental relatif à une juridiction unifiée du brevet](#) pour le règlement des litiges liés aux brevets européens et aux brevets européens à effet unitaire.

Les deux règlements ont été adoptés dans le cadre de la procédure de coopération renforcée, l'Italie et l'Espagne n'y participant pas initialement. En septembre 2015, l'Italie a confirmé sa participation au système. La Croatie, qui n'était pas un État membre de l'UE à l'époque, n'y participe pas encore.

L'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet a été signé le 13 février 2013 par tous les États membres à l'exception de l'Espagne, de la Pologne (bien qu'elle participe à la coopération renforcée) et de la Croatie.

À ce jour, l'accord a été ratifié par seize États membres.

Pour prendre effet, le train de mesures requiert une ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet par treize États membres, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

La France et le Royaume-Uni l'ont déjà ratifié. La ratification par l'Allemagne est encore en suspens, en raison d'un recours introduit auprès de la Cour constitutionnelle fédérale.

Les détails de la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet figurent dans la base de données:

<http://www.consilium.europa.eu/fr/documents-publications/agreements-conventions/agreement/?aid=2013001>

Certificats complémentaires de protection pour les médicaments

Le Conseil prendra note d'informations communiquées par la Commission concernant une proposition à venir visant à modifier le règlement (CE) n° 469/2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments.

La protection par brevet dans l'UE a une durée de 20 ans à compter de la date du dépôt de la demande de brevet. Pour les produits brevetables qui font l'objet d'autorisations de mise sur le marché réglementées, tels que les médicaments, cela signifie que la durée de protection est réduite du temps écoulé entre la date de dépôt de la demande de brevet et la date de première autorisation de mise sur le marché du produit dans l'UE.

Afin d'assurer une compensation aux détenteurs de brevets face à la perte d'exclusivité durant cette période, le règlement n° 469/2009 prévoit la possibilité d'obtenir une prorogation correspondante de la durée de la protection conférée par le brevet, pour une durée maximale de cinq ans. Cette prorogation est obtenue via les certificats complémentaires de protection accordés par chaque État membre de l'UE.

Tourisme: résultats des initiatives et conférences en 2018

La présidence informera les ministres des résultats d'un certain nombre d'initiatives et de conférences axées sur le tourisme qui ont été lancées durant le premier semestre de 2018.

Lors d'une réunion à haut niveau sur le tourisme à Sofia le 13 février, des représentants de l'UE et des pays des Balkans occidentaux ont examiné comment mieux soutenir le développement du secteur; ils ont accordé une attention particulière aux règles de l'UE dans le domaine du tourisme, aux questions de sécurité, aux possibilités de dynamiser la coopération internationale et lancé une proposition visant à créer un fonds européen pour le tourisme en vue de favoriser le développement durable du secteur.

Conférence sur SOLVIT, le réseau de résolution des problèmes dans le marché intérieur

La présidence rendra compte des résultats de la conférence intitulée "Une année après l'adoption du plan d'action sur le renforcement du réseau SOLVIT: bilan et recommandations", qui s'est déroulée à Sofia (Bulgarie), les 19 et 20 avril.

Politique spatiale

Avenir de la politique spatiale européenne

Les ministres procéderont à un échange de vues sur l'avenir de la politique spatiale européenne.

Le débat sera axé sur les avantages que présente l'espace pour l'ensemble de l'économie, au-delà du secteur spatial lui-même, ainsi que sur le rôle du secteur public en tant que moteur de l'innovation et fournisseur de services publics essentiels.

Le débat s'articulera autour d'un document de la présidence et les ministres seront invités à exprimer leur point de vue sur les questions suivantes:

- 1) Les éventuelles mesures et actions stratégiques que l'UE et ses États membres devraient mettre en place pour maximiser les réalisations de la politique spatiale européenne, renforcer les investissements et encourager l'innovation;
- 2) La manière de mieux faire connaître les avantages de l'espace pour les citoyens et l'économie dans tous les secteurs du marché.

Le document de la présidence traite, entre autres sujets, de la dépendance croissante de l'économie de l'UE à l'égard des moyens spatiaux.

Les programmes spatiaux de l'UE existants, à savoir Galileo, EGNOS et Copernicus, fournissent déjà des services qui profitent à des millions de citoyens.

Les systèmes spatiaux sont essentiels pour répondre à des défis mondiaux et obtenir des résultats concrets en ce qu'ils permettent de renforcer la compétitivité à long terme de l'économie de l'UE, de soutenir le marché unique numérique, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de s'attaquer aux problèmes liés aux migrations et au changement climatique.

Le secteur spatial profite largement à la société et procure de nombreux avantages concurrentiels aux entreprises en favorisant l'apparition de nouveaux modèles commerciaux, en stimulant le développement de capacités innovantes et à la pointe de la technologie et en apportant une plus-value à de nombreux secteurs dépendant de l'espace.

Les technologies, les données et les services spatiaux sont devenus indispensables dans la vie quotidienne des citoyens européens. Grâce à eux, la population et les autorités publiques de l'UE et du monde entier peuvent observer la Terre avec netteté et communiquer, naviguer et travailler avec précision.

La présidence aura également l'occasion de communiquer des informations sur les résultats des événements consacrés à la politique spatiale, qui ont eu lieu à Sofia (Bulgarie) du 17 au 19 avril (8953/18).

Recherche et Innovation

Circulation des connaissances dans l'UE

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur l'accélération de la circulation des connaissances dans l'UE.

L'un des objectifs de l'UE est de renforcer ses bases scientifiques et technologiques, par la réalisation d'un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement.

Dans ces conclusions, le Conseil mettra plus particulièrement l'accent sur les points suivants:

- le transfert de connaissances comme moyen d'optimiser les retombées de la recherche et de l'innovation (R&I);
- l'ouverture, la diffusion des résultats de la recherche et la mobilité des chercheurs;
- l'amélioration des conditions-cadres et des synergies entre les programmes de l'UE.

Il soulignera également le rôle que jouent les infrastructures de recherche paneuropéennes dans la promotion d'une circulation fluide des connaissances en permettant aux chercheurs de participer à des activités de recherche transfrontières.

Lors de la conférence intitulée "Les infrastructures de recherche après 2020 – un écosystème durable et efficace pour la science et la société", qui s'est tenue à Sofia les 22 et 23 mars 2018, la présidence bulgare a tiré des conclusions en ce qui concerne trois domaines stratégiques qui nécessitent une attention particulière à cet égard.

Nuage européen pour la science ouverte

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions en vue de fournir des orientations sur la mise en œuvre du nuage européen pour la science ouverte.

Le 14 mars 2018, la Commission a publié une feuille de route pour la mise en œuvre du nuage européen pour la science ouverte.

Cette feuille de route se fonde sur la communication de la Commission de 2016 sur une initiative européenne sur l'informatique en nuage visant à bâtir une économie compétitive des données et de la connaissance en Europe, ainsi que sur les consultations qui ont eu lieu par la suite avec les États membres de l'UE et les parties prenantes.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du paquet relatif au marché unique numérique et à la modernisation des services publics.

La science ouverte représente une nouvelle approche du processus scientifique fondée sur le travail coopératif et les nouveaux modes de diffusion des connaissances et constitue l'un des principaux objectifs de la politique de l'UE en matière de R&I.

À cette fin, le nuage européen pour la science ouverte vise à aider la science, l'industrie et les pouvoirs publics de l'UE à accéder à des infrastructures de données et à des services en nuage d'envergure internationale.

Le nuage européen pour la science ouverte fédérera les infrastructures de données existantes et émergentes et offrira un environnement virtuel permettant de stocker, de partager et de réutiliser des données entre différents domaines, ce qui fournira à 1,7 million de chercheurs européens un excellent environnement pour la recherche interdisciplinaire.

Programme Euratom pour la recherche nucléaire (2019-2020)

Le Conseil sera invité à approuver une orientation générale concernant un projet de règlement visant à prolonger, pour 2019 et 2020, les activités de recherche et d'enseignement menées au titre du programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Le nouveau règlement permettra de poursuivre l'actuel programme Euratom, qui viendra à expiration à la fin de 2018, afin de l'aligner sur l'actuel programme-cadre pour la recherche "Horizon 2020", qui court jusqu'à la fin de 2020.

La durée des programmes de recherche Euratom est limitée à cinq ans par le traité Euratom, alors que les programmes-cadres de l'UE dans le domaine de la recherche ont une durée de sept ans.

Le programme-cadre Euratom concerne des activités de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire (fusion et fission) et de la radioprotection.

Il sera doté d'un budget global de 770 millions d'EUR pour 2019 et 2020.

Il s'articule en deux parties, l'une correspondant aux actions de recherche sur l'énergie de fusion, la fission nucléaire et la radioprotection (actions indirectes), et l'autre aux activités de recherche du Centre commun de recherche (JRC) (actions directes).

L'élément central des actions de recherche en matière d'énergie de fusion est l'achèvement de la construction d'ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international), une importante installation expérimentale qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technique de la production d'énergie par la fusion.

- Les actions de recherche dans le domaine de la fission nucléaire s'inscrivent dans l'objectif d'améliorer la sûreté de la fission nucléaire et d'autres applications des rayonnements ionisants dans l'industrie et la médecine.
- Les activités du JRC concernent le soutien scientifique et technologique répondant à la demande des clients pour la conception, le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'UE et mettent particulièrement l'accent sur la recherche en matière de sûreté et de sécurité. Le JRC fournit des avis scientifiques et un savoir-faire technique pour soutenir un large éventail de politiques de l'UE.

Recherche et innovation dans le contexte du prochain budget à long terme de l'UE

Les ministres tiendront un débat public sur la recherche et l'innovation (R&I) dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027.

Le débat s'articulera autour d'un document de la présidence et les ministres seront invités à exprimer leur point de vue sur les questions suivantes:

1. Dans le contexte de la proposition relative au prochain CFP, comment pourrait-on, selon vous, renforcer l'intégration et l'impact de la R&I dans l'ensemble des politiques?
2. Dans le cadre du prochain CFP, comment la R&I peut-elle contribuer à répondre aux transformations *majeures qui attendent les sociétés et les économies européennes*?

Le 15 mai 2018, la Commission a publié une communication intitulée "Un agenda européen renouvelé dans le domaine de la recherche et de l'innovation – L'occasion pour l'Europe de façonner son avenir", qui constitue une contribution au débat informel que les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont tenu à Sofia (Bulgarie) le 16 mai (voir également: Note décisionnelle sur l'innovation et les questions numériques).

Dans cette communication, la Commission présente une série d'actions visant à augmenter la capacité d'innovation de l'Europe, qui s'articulent autour de trois axes:

- assurer une réglementation et un financement favorables à l'innovation;
- faire de l'Europe un précurseur en matière d'innovation créatrice de marchés;
- lancer des missions à l'échelle de l'UE en matière de recherche et d'innovation.

Le 2 mai 2018, la Commission a présenté sa proposition fixant le CFP pour la période 2021-2027.

Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance

Le Conseil prendra note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant une proposition visant à établir l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance, élaboré par la présidence.

Après la présentation par la Commission de sa proposition le 11 janvier 2018, les travaux au sein des instances préparatoires du Conseil ont débuté le 15 janvier.

L'entreprise commune sera chargée de mettre en commun les ressources européennes afin de mettre au point des supercalculateurs pour le traitement de mégadonnées.

* * *

Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation autrichienne donnera un aperçu des priorités de sa présidence dans le domaine de la compétitivité européenne pour le deuxième semestre 2018.